



## *Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

### **Circulaire administrative CACE/503**

Le 5 février 2010

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications**

- **Adoption de quatre nouvelles Recommandations et de trois Recommandations révisées par correspondance et leur approbation simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**
- **Suppression d'une Recommandation**

### **Services par satellite**

Dans la Circulaire administrative CAR/284 datée du 23 octobre 2009, quatre projets de nouvelle Recommandation et trois projets de Recommandation révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la Résolution UIT-R 1-5 (§ 10.3). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression d'une Recommandation.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 23 janvier 2010.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués. La Recommandation supprimée est donnée dans l'Annexe 2.

Valery Timofeev

Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes: 2**

#### **Distribution:**

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## Annexe 1

### Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.1854

Doc. 4/94(Rév.1)

#### **Utilisation du service mobile par satellite (SMS) pour les interventions et les secours en cas de catastrophe**

Recommandation UIT-R S.1855

Doc. 4/102(Rév.1)

#### **Nouveau diagramme de rayonnement de référence d'antenne pour les stations terriennes exploitées en association avec des satellites géostationnaires à utiliser pour la coordination et/ou l'évaluation des brouillages dans la gamme des fréquences comprises entre 2 et 31 GHz**

Recommandation UIT-R S.1856

Doc. 4/105(Rév.2)

#### **Méthodes à appliquer pour déterminer si les émissions d'une station IMT située en un lieu donné et fonctionnant dans la bande 3 400-3 600 MHz ne dépasseront pas les limites de puissance surfacique indiquées dans les numéros 5.430A, 5.432A, 5.432B et 5.433A du Règlement des radiocommunications**

Recommandation UIT-R S.1857

Doc. 4/107(Rév.1)

#### **Méthodes d'estimation des niveaux de densité de p.i.r.e. hors axe et d'évaluation du brouillage en direction de satellites adjacents résultant d'erreurs de pointage de stations terriennes à bord de véhicules dans la bande de fréquences des 14 GHz**

Recommandation UIT-R S.1521-1

Doc. 4/101(Rév.1)

#### **Caractéristiques d'erreur admissibles d'un conduit numérique fictif de référence basé sur la hiérarchie numérique synchrone**

Recommandation UIT-R S.465-6

Doc. 4/104(Rév.1)

**Diagramme de rayonnement de référence pour des antennes de station terrienne  
du service fixe par satellite, à utiliser pour la coordination et pour l'évaluation  
des brouillages dans la gamme des fréquences comprises entre 2 et 31 GHz**

Recommandation UIT-R S.1001-2

Doc. 4/109(Rév.1)

**Utilisation de systèmes du service fixe par satellite en cas de catastrophe  
naturelle ou d'autre situation d'urgence pour les  
opérations d'alerte et de secours**

## Annexe 2

### Recommandation supprimée

<b>Recommandation UIT-R</b>	<b>Titre</b>
S.727-2	Discrimination de polarisation croisée des microstations

---